



FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

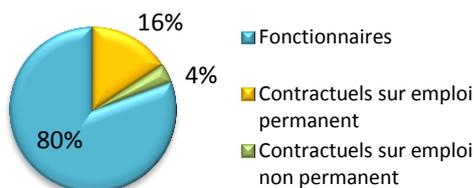
Établissements publics de plus de 20 agents

**TAUX DE RETOUR :
100 %**

- Les **Établissements publics de plus de 20 agents** (SIVU, SIVOM et Syndicats Mixtes) représentent **2 % des collectivités** du département et emploient **3,5 % des effectifs**
- **13 ont transmis leur Bilan Social** sur 13 recensées dans le département
- **637 agents recensés** dans ces collectivités dont 513 fonctionnaires, 101 contractuels et 23 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ **80 % des agents sont fonctionnaires**



Nombre d'agents sur emploi permanent dans les Établissements publics de plus de 20 agents :
Minimum : 20 - Maximum : 96

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	39,5
Contractuels sur emploi permanent	7,7
Agents sur emploi permanent	47,2

Effectif moyen	
Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 10,0	- Technique : 27,8
- Catégorie B : 7,5	- Administrative : 5,8
- Catégorie C : 29,7	- Médico-sociale : 1,5

➔ **Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent**

Emploi permanent ➔ **0,5 %** des agents recrutés dans le cadre d'un **remplacement temporaire**
➔ **13 %** des agents contractuels sur emploi permanent en **CDI**

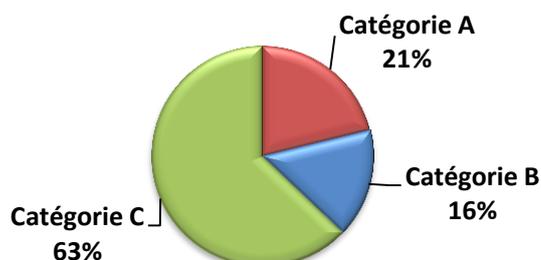
Emploi non permanent ➔ **13 %** des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un **emploi aidé**
➔ **61 %** des contractuels non permanents recrutés en tant que **saisonniers ou occasionnels**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

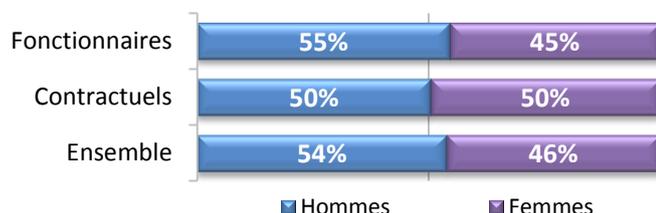
➔ **Près de 3 agents sur 5 relèvent de la filière technique**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Technique	61,4%	46,5%	59,0%
Culturelle	19,9%	28,7%	21,3%
Administrative	12,5%	10,9%	12,2%
Animation	2,7%	10,9%	4,1%
Médico-sociale	3,3%	3,0%	3,2%
Sportive	0,2%		0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

➔ **Plus de 3 agents sur 5 relèvent de la catégorie C**



➔ **Plus d'1 agent permanent sur 2 est un homme**



➔ **Les 5 principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent**

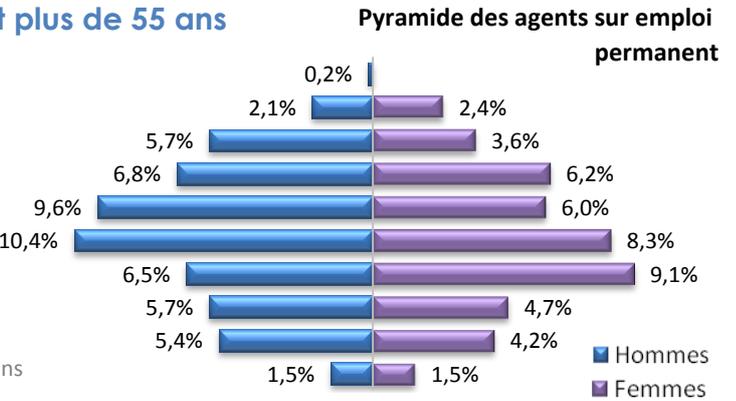
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	47%
Professeurs d'enseignement	12%
Assistants d'enseignement	6%
Adjoints administratifs	6%
Techniciens	5%

Pyramide des âges

➔ 14 % des agents sur emploi permanent ont plus de 55 ans

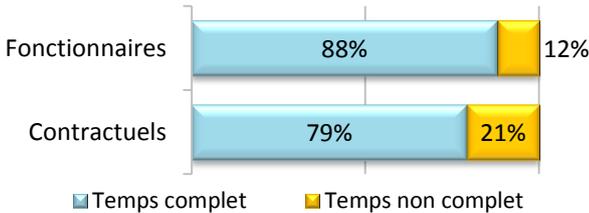
Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	44,23
Contractuels sur emploi permanent	37,02
Ensemble	43,05

65 ou plus
60 à 64 ans
55 à 59 ans
50 à 54 ans
45 à 49 ans
40 à 44 ans
35 à 39 ans
30 à 34 ans
25 à 29 ans
moins de 25 ans

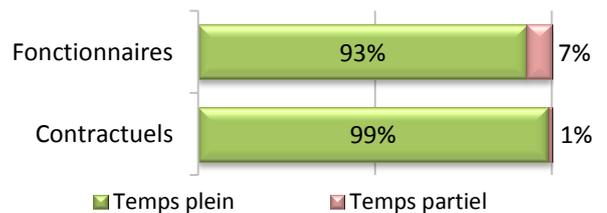


Temps de travail* des agents sur emploi permanent

➔ 21 % des contractuels sont à temps non complet contre 12 % des fonctionnaires



➔ 7 % des fonctionnaires bénéficient d'un temps partiel contre 1% des contractuels



* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2015, 57 arrivées* d'agents sur emploi permanent, 33 départs* et 15 contractuels titularisés

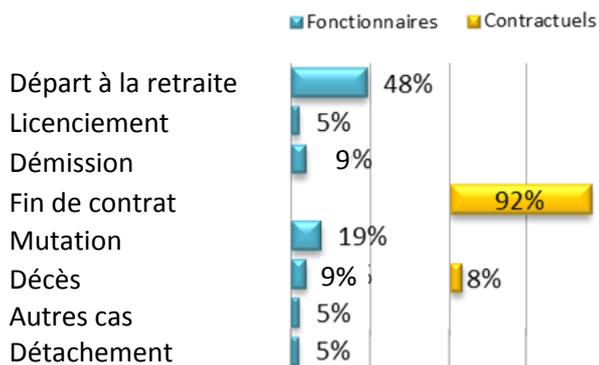
Variation des effectifs entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	1,2%
Contractuels	↗	21,7%
Ensemble	↗	4,1%

➔ 79 % des arrivées* sur emplois permanents concernent des contractuels

Fonctionnaires	%
Arrivées de fonctionnaires	21%
dont Recrutement direct	50%
dont Mutation	33%
dont Concours	17%

Contractuels	%
Arrivées de contractuels	79%
dont remplaçants	78%

➔ 36 % des départs* concernent des contractuels



Promotions

➔ 51 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

9 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement de grade**
41 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement d'échelon**
1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une **promotion interne en 2015**

Les pourcentages ci-dessus sont arrondis à l'entier le plus proche

* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

Budget et rémunérations

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 13,62 %

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Budget de fonctionnement	76 537 416 €	5 887 494 €	3 644 876 €
Masse salariale	23 905 466 €	1 838 882 €	1 344 502 €
Charges de personnel (chapitre 12)	Soit 31,23 % des dépenses de fonctionnement		

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

- ⇒ Fonctionnaires : 13,92 %
- ⇒ Contractuels : 10,99 %
- ⇒ Ensemble : 13,62 %

➔ Rémunérations - agents permanents

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Rémunérations annuelles brutes :	14 570 188 €	1 120 784 €	867 544 €
Primes et indemnités versées :	2 107 582 €	162 122 €	112 312 €
Heures supplémentaires/complémentaires :	123 818 €	17 688 €	12 030 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	67 817 €	6 782 €	5 244 €

➔ Rémunérations - agents non permanents

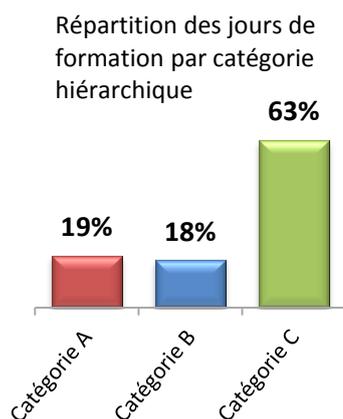
	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Rémunérations annuelles brutes :	548 102 €	68 513 €	36 005 €
Heures supplémentaires :	25 001 €	8 334 €	-

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

- ➔ 85 % des Établissements publics de plus de 20 agents cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs contractuels

Formation

- ➔ 1 349 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015



En moyenne, 2,2 jours de formation par agent sur emploi permanent

Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	56%
Autres organismes :	37%
En interne :	7%

- ➔ 205 015 € ont été consacrés à la formation en 2015

Montant moyen* consacré à la formation par collectivité :	18 638 €
Montant médian* :	16 472 €

Dépenses de formation selon l'organisme :

CNFPT :	59%
Autres organismes :	38%
Frais de déplacement :	3%

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

Protection sociale complémentaire

- ➔ 38 % participent financièrement à la complémentaire santé de leurs agents et 46 % participent à la complémentaire prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	41 055 €	37 724 €
Montant médian des participations	9 855 €	5 014 €
Montant moyen par bénéficiaire	331 €	212 €

Montant moyen par bénéficiaire et par catégorie



➔ Action sociale

- ⇒ 77 % des Établissements publics de plus de 20 agents versent une subvention à un comité d'œuvres sociales
- ⇒ 31 % servent des prestations directement à leurs agents (restauration, vacances, ...)

Conditions de travail

➔ En moyenne, **26,3 jours d'absence pour tout motif médical*** en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, **10,4 jours d'absence pour tout motif médical*** en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,16%	2,84%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	7,20%	2,84%

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

➔ **52 accidents du travail déclarés en 2015**

En moyenne :

- ⇒ **8,2 accidents du travail pour 100 agents**
- ⇒ **4 accidents par collectivité**
- ⇒ **51 jours d'absence par accident du travail**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés** à hauteur de 6 % des effectifs, soit **62 % des Établissements publics de plus de 20 agents**

- ⇒ **54 % emploient au moins un agent bénéficiaire** de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

17 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ **94 % sont fonctionnaires**
- ⇒ **88 % sont en catégorie C**
- ⇒ **23 % des Établissements publics de plus de 20 agents ont engagé des dépenses en matière de handicap, soit 6 628 € en moyenne* par collectivité**
- ⇒ **Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent**

Précisions

➔ **Méthodologie**



Sources : Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis au Centre de Gestion en 2016 par les Établissements publics de plus de 20 agents

Date de publication : Janvier 2017

Cette **fiche "Repères"** reprend les **principaux indicateurs du Bilan Social 2015**.

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un type et à une strate de collectivité. De plus, cette fiche permet de **disposer d'éléments de comparaison** respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses réalisées pour les collectivités par le Centre de Gestion et ainsi de **se situer au sein d'une strate démographique**.

Elle a été réalisée grâce un outil automatisé développé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Coopération des CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine.

➔ **Prévention et risques**

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

62 % des Établissements publics de plus de 20 agents ont désigné au moins un **assistant de prévention**

FORMATION

62 % des Établissements publics de plus de 20 agents ont été concernées par des **formations liées à la prévention** (habilitations, secourisme du travail), **soit 168 jours**

Coût total des formations : 13 434 €

Coût moyen* par collectivités : **2 687 €**

Coût moyen* par jour de formation : **80 €**

DÉPENSES

38 % des Établissements publics de plus de 20 agents ont effectué des **dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail**

Total des dépenses : 73 547 €

Montant médian* : **13 459 €**

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

Relations sociales

Jours de grève

15 % des Établissements publics de plus de 20 agents ont été **concernés par des grèves en 2015**

24 jours de grève recensés en 2015

6 jours de grève recensés en 2014

Comité Technique

14 réunions au niveau local et **14 réunions de CHSCT**
7 réunions du Comité Technique Intercommunal

Commissions Administratives Paritaires

14 réunions organisées par le Centre de Gestion

⇒ 4 pour la catégorie A

⇒ 4 pour la catégorie B

⇒ 6 pour la catégorie C

Analyse réalisée par :

Observation et analyse sociale

Direction Générale - CDG 64

05 59 90 35 69 - observation@cdg-64.fr